



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 5 JUIN DE L'AN 2023, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 5 juin de l'an 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2023
4. **Législation**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 2023-254 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 de la Ville de Saint-Ours
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 2023-258 modifiant le règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement
 - 4.3 Avis de motion - Règlement numéro 2023-259 modifiant le règlement numéro 2022-245 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réfection de divers rues et rangs
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Dépôt des états financiers 2022
 - 5.4 Refinancement d'un montant de 147 100 \$ relatif à un emprunt échéant le 21 août 2023 - Appropriation des surplus affectés et du fonds de roulement
 - 5.5 Ressources humaines - Embauche - Journalier aux travaux publics
 - 5.6 Opération Nez rouge - campagne 2023
 - 5.7 Subvention - Biophare - Approbation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Mandat pour services professionnels - Architecture
 - 6.2 Mandat pour service professionnels - Ingénierie - Structure
7. **Transport routier**
 - 7.1 Services professionnels - Surveillance de chantier - Travaux de réfection sur Chemin du Ruisseau et rang du Ruisseau Nord - Octroi de mandat
 - 7.2 PAVL - Volet accélération - Dépôt d'une demande - Rang Saint-Pierre
 - 7.3 PAVL - Volet accélération - Dépôt d'une demande - Rang du Ruisseau Sud
 - 7.4 PAVL - Volet accélération - Dépôt d'une demande - Rang Fleury
 - 7.5 Services professionnels - Surveillance de chantier ponctuelle - entériner
 - 7.6 Laboratoire - rang du Ruisseau Nord- Octroi de mandat
 - 7.7 Laboratoire - Chemin du Ruisseau - Octroi de mandat
 - 7.8 Avenue Saint-Ours - Appel d'offres - Autorisation
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de services - Vérification des débitmètres 2023
 - 8.2 Mandat à l'UMQ - Achat de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles
 - 8.3 Vidange des boues des étangs aérés - Autorisation d'appel d'offres
9. **Santé & bien-être**
 - 9.1 Retiré
10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Demande de Ville de Saint-Ours à la CPTAQ pour le lot 3 734 354
 - 10.2 Transfert d'un dossier d'infraction à la cour municipale
11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 Gym communautaire - Système d'accès et sécurité - Entériner
 - 11.2 Décompte progressif no 4 - Pavillon multifonctionnel - Approbation de déboursé
 - 11.3 Maison de la Culture - Autorisation d'appel d'offres
 - 11.4 Tableau de pointage - Baseball - Achat
 - 11.5 Fête familiale - souper d'époque
 - 11.6 Camp d'été - achat de dossards
 - 11.7 Fête Nationale - Création oeuvre d'art
 - 11.8 Canada en Fête - Approbation
 - 11.9 Contrat - location de scène, sonorisation et éclairage - approbation
 - 11.10 Achat d'oeuvre d'art



**Procès-verbal du Conseil
de la Ville de Saint-Ours**

No de résolution
ou annotation

- 12. **Correspondances**
- 13. **Période de questions**
 - 13.1 Feu d'artifice - Grande-Ourse
- 14. **Levée de l'assemblée**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Trois (3) personnes étaient présentes.

2023-06-1570

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, en retirant le point 9.1 et en y ajoutant le point 11.10 - Achat d'oeuvre d'art.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2023-06-1571

3.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER MAI 2023**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

2023-06-1572

3.2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2023**

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. **LÉGISLATION**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1573

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-254 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-109 DE LA VILLE DE SAINT-OURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de permis et certificats n° 2006-109 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les descriptions des renvois;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter des usages autorisés dans certaines zones;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les piscines;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par monsieur le conseiller Robert Beaudreault et que le second projet de règlement fut adopté le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de tenue de registre n'a été déposée à la Ville suite à l'avis public publié le 2 mai 2023 à la suite de la dernière séance du Conseil et donc que les personnes habiles à voter sont réputées avoir approuvé le règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-254 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 de la Ville de Saint-Ours.

2023-06-1574

4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-220 CONSTITUANT LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 par monsieur le conseiller Pierre Morin et que le projet de règlement fut déposé à la même séance et adopté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin

Le Code Ducharme, Farnham (Qc) - 1-800-363-9251 - www.lecode Ducharme.com - F030



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement 2023-258 ayant pour objet de prévoir une augmentation de la limite du Fonds de roulement à 100 000 \$, par une appropriation d'une somme de 100 000 \$ du surplus non affecté.

4.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-245 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 000 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE DIVERS RUES ET RANGS

AVIS DE MOTION est donné par Robert Beaudreault, à l'effet que lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 2023-259 modifiant le Règlement numéro 2022-245 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réfection de divers rues et rangs. Suite à l'avis de motion, Robert Beaudreault dépose un projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'ajouter l'annexe D, soit l'Avenue Saint-Ours, augmentant la dépense à 6 000 000 \$.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait état des faits saillants du rapport financier pour l'année 2022.

Conformément à l'article 105.2.2 de la LCV, ce rapport sera publié dans le journal le Chef-lieu.

2023-06-1575

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 5 juin 2023 pour la somme totale de 1 325 892,02 \$ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 5 juin 2023		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	1 266,13 \$	- \$
Gestion financière & administrative	38 958,07 \$	- \$
Évaluation	35,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	2 439,72 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	6 621,85 \$	- \$
Sécurité civile	334,65 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	12 724,34 \$	1 546,02 \$
Déneigement	30 023,76 \$	- \$
Éclairage des rues	514,88 \$	- \$
Circulation	72,39 \$	- \$
Transport en commun	9 127,00 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 605,30 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	6 041,72 \$	7 175,18 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	22 124,71 \$	15 433,69 \$
Réseau d'égouts & station de pompage	413,43 \$	4 898,72 \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	1 118,11 \$	- \$
Matières résiduelles	15 374,66 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	1 237,50 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	392,85 \$	5 022,18 \$
Promotion et développement économique	7 461,00 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	12 453,45 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 052,77 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	6 689,92 \$	- \$
Parcs régionaux	7 820,00 \$	
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	730,53 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 854,46 \$	9 094,15 \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 293,46 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	631,17 \$	- \$
Location de salle/Livres Mémoires de Saint-Ours	550,00 \$	
Financement		
Dettes à long terme	6 063,57 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	866 368,86 \$	26 591,23 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

DAS - RRS - Ass. Coll.	37 812,94 \$	- \$
Salaires nets	45 936,99 \$	- \$
TPS à recevoir	46 357,20 \$	3 210,69 \$
TVQ à recevoir	46 215,09 \$	3 202,68 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 249 717,48 \$	76 174,54 \$

5.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe.

2023-06-1576

5.4. REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 147 100 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 21 AOÛT 2023 - APPROPRIATION DES SURPLUS AFFECTÉS ET DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le refinancement d'un montant de 147 100 \$ relatif à l'emprunt n° 2012-159 vient à échéance le 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le refinancement serait pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT les taux d'intérêts actuels des refinancements inférieurs à 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de financer autrement afin d'alléger le fardeau fiscal aux contribuables;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n° 2023-258 par lequel le conseil augmente le fonds de roulement de 100 000 \$ à même les surplus non affectés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 47 100 \$ des surplus affectés - incendie;

QUE le conseil autorise le financement d'une somme de 100 000 \$ du fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans;

QUE le conseil avise le ministère des Finances que la Ville rembourse en entier le montant à refinancer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1577

5.5. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE - JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Maxime Denis créant une ouverture de poste aux travaux publics;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'entériner l'embauche de monsieur Jean-François Péloquin selon les termes et conditions convenues.

2023-06-1578

5.6. OPÉRATION NEZ ROUGE - CAMPAGNE 2023

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'édition 2023 d'Opération Nez rouge Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE renouveler la commandite annuelle pour Opération Nez rouge Sorel-Tracy pour la somme de 150 \$.

2023-06-1579

5.7. SUBVENTION - BIOPHARE - APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Biophare avec sa grande activité culturelle et éducative auprès des écoles du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy sous le thème "Eaux de vies";

CONSIDÉRANT QUE 14 enfants de Saint-Ours verront leurs peintures exposées sur la place publique;

CONSIDÉRANT QUE le coût de parrainage est établi à 10 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement de la somme de 140 \$ au Biophare afin d'encourager ce projet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023-06-1580

6.1. **MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer les plans de soumissions afin de pouvoir aller en appel d'offres dans les délais requis;

CONSIDÉRANT l'offre de service en architecture de Jean Paré Architecte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil accepte l'offre et mandate M. Paré, architecte, pour la préparation des plans de soumission pour le projet de caserne de pompier.

2023-06-1581

6.2. **MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE - STRUCTURE**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer les plans et devis de la structure afin de pouvoir aller en appel d'offres dans les délais requis;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gestech Consultants qui est basé sur les plans préliminaires de Jean Paré, architecte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil accepte l'offre et mandate M. Lessard de Gestech Consultants, pour la conception et préparation des plans et devis de la structure ainsi que les services au chantier de la future caserne du service de sécurité incendie de la Ville.

7. **TRANSPORT ROUTIER**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1582

7.1. SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DE CHANTIER - TRAVAUX DE RÉFECTION SUR CHEMIN DU RUISSEAU ET RANG DU RUISSEAU NORD - OCTROI DE MANDAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER le mandat pour la surveillance de chantiers pour les travaux de réfection sur le chemin du Ruisseau et le rang du Ruisseau Nord à M. François Petit, ingénieur, de Aqua Consilium Expert-Conseils selon sa proposition de services n° 23-072 en date du 15 mai 2023.

2023-06-1583

7.2. PAVL - VOLET ACCÉLÉRATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE - RANG ST-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveaux 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Pascale Dalcourt, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1584

7.3. PAVL - VOLET ACCÉLÉRATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE - RANG DU RUISSEAU SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveaux 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Pascale Dalcourt, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2023-06-1585

7.4. PAVL - VOLET ACCÉLÉRATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE - RANG FLEURY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveaux 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Pascale Dalcourt, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2023-06-1586

7.5. SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DE CHANTIER PONCTUELLE - ENTÉRINER

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER le mandat pour la surveillance de réfection des ponceaux à M. François Petit, ingénieur, de Aqua Consilium Expert-Conseils.

2023-06-1587

7.6. LABORATOIRE - RANG DU RUISSEAU NORD- OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire dans les travaux d'asphaltage du rang Ruisseau Nord;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate la firme Labo Montérégie pour le laboratoire dans le cadre des travaux travaux du rang Ruisseau Nord.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1588

7.7. LABORATOIRE - CHEMIN DU RUISSEAU - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire dans les travaux d'asphaltage du Chemin du Ruisseau;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate la firme Englobe pour le laboratoire dans le cadre des travaux du Chemin du Ruisseau.

2023-06-1589

7.8. AVENUE SAINT-OURS - APPEL D'OFFRES - AUTORISATION

M. Robert Vallée se retire pour le point suivant.

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire pour les travaux de réfection d'égout, d'aqueduc et d'asphalte dans l'avenue Saint-Ours;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer l'appel d'offres sur le SEAO.

M. Robert Vallée reprend son siège au conseil.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-06-1590

8.1. OFFRE DE SERVICES - VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2023

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER le mandat pour la vérification du système de mesure et calcul du débit des pompes aux postes de pompages à la firme NORDIKEAU selon sa proposition de services professionnels n° SVT-23-0098 en date du 22 février 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1591

8.2. MANDAT À L'UMQ - ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Saint-Ours confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture des bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Ours s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Saint-Ours à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville de Saint-Ours. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Ours s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Ours s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

QUE la Ville de Saint-Ours reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2023-06-1592

8.3. VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS - AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à un ingénieur afin de préparer le devis pour la vidange des boues des étangs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer l'appel d'offres sur le SEAO.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-06-1593

10.1. DEMANDE DE VILLE DE SAINT-OURS À LA CPTAQ POUR LE LOT 3 734 354

CONSIDÉRANT que la demande est à des fins autres que l'agriculture et qu'elle doit être déposée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le lot à l'étude a une superficie de 132 700 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que nous retrouvons sur ce lot une fonderie;

CONSIDÉRANT que l'usage actuel est protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT que la propriété a eu plusieurs décisions au fil des années;

CONSIDÉRANT que la Ville a comme projet d'installer une caserne de pompier sur une partie du lot (partie ouest);

CONSIDÉRANT que nous ne retrouvons pas d'espace vacant adéquat, dans le périmètre urbain, pour répondre aux normes CNESST;

CONSIDÉRANT que la Ville a soumis l'étude à la firme Groupe Pleine Terre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT la conclusion de cette étude mentionne qu'une demande d'exclusion doit être demandée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion concerne une superficie de 3 hectares localisée dans la partie ouest du lot;

CONSIDÉRANT qu'un croquis a été déposé afin de localiser les 3 hectares;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut présenter, elle-même, une demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande d'exclusion à la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que seule une MRC peut déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de zonage n° 2006-109 de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE la Ville demande à la MRC une résolution d'appui et de déposer à la CPTAQ le projet d'exclusion de la Ville pour l'aménagement d'une caserne de pompier;

QU'UNE demande de préséance soit présentée à la CPTAQ dans ce dossier.

2023-06-1594

10.2. TRANSFERT D'UN DOSSIER D'INFRACTION À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la note de service émise par M. Éric Salois, coordonnateur à l'urbanisme à l'inspection et environnement, décrivant la situation et les démarches encourues dans le dossier jusqu'à présent;

CONSIDÉRANT le refus d'obtempérer du propriétaire;

CONSIDÉRANT le règlement d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

Que le conseil autorise M. Éric Salois à présenter le dossier à la cour municipale et par le fait même, préparer le constat d'infraction concernant la hauteur de la haie en marge avant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

11. **LOISIRS & CULTURE**

2023-06-1595

11.1. GYM COMMUNAUTAIRE - SYSTÈME D'ACCÈS ET SÉCURITÉ - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le gym communautaire achèvent et donc que l'ouverture aux citoyens est pour bientôt;

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un système d'accès sécuritaire pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT les propositions soumises par Espace Branché, soit pour le système de caméra, le système de puce pour l'accès au gym et la reconfiguration du système d'alarme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER la dépense pour les trois (3) systèmes d'accès et sécurité tel que proposé par Espace Branché.

2023-06-1596

11.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4 - PAVILLON MULTIFONCTIONNEL - APPROBATION DE DÉBOURSÉ

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 4 fourni par Pincor Ltée pour les travaux du pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean Paré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 136 542.57 \$ incluant les taxes

2023-06-1597

11.3. MAISON DE LA CULTURE - AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accusé réception des devis et plans d'architecture pour les travaux de réfection de la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une subvention importante pour procéder aux travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale, Pascale Dalcourt, à publier l'appel d'offres public sur le SEAO.

2023-06-1598

11.4. TABLEAU DE POINTAGE - BASEBALL - ACHAT

CONSIDÉRANT la remise à neuf du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT le besoin d'un tableau de pointage;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions reçues pour trois modèles différents;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de Nathalie Benoit, responsable des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la dépense conformément à la soumission n° 1803 reçue le 21 mai 2023 de la compagnie Pointage Pro au montant de 7 649.56 \$ taxes en sus.

2023-06-1599

11.5. FÊTE FAMILIALE - SOUPER D'ÉPOQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le désir d'organiser une fête familiale et d'inclure, dans le cadre du 350^e, un souper d'époque;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de madame Daphnée Charron, coordonnatrice aux loisirs;

CONSIDÉRANT les trois (3) propositions de repas reçus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la dépense et le COMBO B de Le Cochon Barbu pour un souper d'époque lors de la fête familiale du 26 août 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

2023-06-1600

11.6. CAMP D'ÉTÉ - ACHAT DE DOSSARDS

CONSIDÉRANT le besoin de sécurité et d'identification facile des enfants lors des activités du camp d'été ;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de Daphnée Charron, coordonnatrice aux loisirs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER madame Daphnée Charron à procéder à la dépense d'achats des dossards telle que présentée.

2023-06-1601

11.7. FÊTE NATIONALE - CRÉATION OEUVRE D'ART

CONSIDÉRANT le rapport administratif de madame Daphnée Charron, coordonnatrice aux loisirs;

CONSIDÉRANT la zone famille à la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense pour la création d'un livre d'Or coloré et animé sur tissu par madame Julie Martucci, dont les fonds proviendront du budget de la Fête Nationale.

2023-06-1602

11.8. CANADA EN FÊTE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a déposé une demande dans le cadre de Canada en Fête;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'autorisation auprès du Ministère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate la directrice générale à traiter pour et au nom de la Ville
l'entente à intervenir entre le Ministère et la Ville et;

QUE la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Ville le projet
d'entente avec le gouvernement fédéral.

2023-06-1603

11.9. CONTRAT - LOCATION DE SCÈNE, SONORISATION ET ÉCLAIRAGE - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'offre pour la location de scène, sonorisation et éclairage faite
par Audiotech pour les 23 juin et 1^{er} juillet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve le contrat à Audiotech et autorise la directrice générale à
signer pour et au nom de la Ville le contrat.

2023-06-1604

11.10. ACHAT D'OEUVRE D'ART

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine l'achat de l'oeuvre d'art du manoir fait par madame
Madeleine Pérodeau au montant de 500 \$.

12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-06-1605

13.1. FEU D'ARTIFICE - GRANDE-OURSE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de feu d'artifice pour le 23 ou 24
juin 2023 par monsieur André Guilbault au 52 rue de la Grande-Ourse;

CONSIDÉRANT l'approbation du directeur du service incendie de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feux d'artifices à la date mentionné par monsieur André Guilbault, et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

2023-06-1606

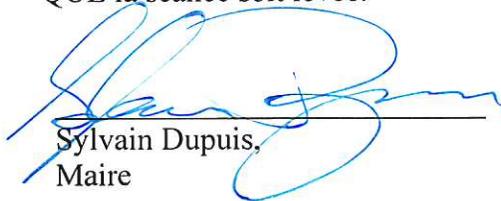
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.


Sylvain Dupuis,
Maire


Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.